

Québec, le 14 novembre 2016

Monsieur Jean-Marc Fournier
Leader parlementaire du gouvernement
Cabinet du leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1^{er} étage, bureau 1.39
1035, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A4

Monsieur le Leader parlementaire,

Le député de Bonaventure, M. Sylvain Roy, m'a adressé, au feuillet du 1^{er} novembre 2016, des questions concernant le Programme de redéfinition d'emploi mis en place par l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du Bas-Saint-Laurent. Ce programme est l'appellation utilisée par l'Agence pour décrire une mesure de soutien aux travailleurs financée anciennement par le Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées (PAMVFP) et appliquée uniquement au Bas-Saint-Laurent.

Le PAMVFP a fait l'objet d'une refonte majeure au cours de l'année 2015-2016 en vue de son renouvellement pour la période de 2016 à 2019. Ainsi, plusieurs changements ont été apportés, dont la révision des objectifs du PAMVFP et l'utilisation d'une grille unique de taux, et ce, dans un souci de simplification et d'équité entre les propriétaires.

La grille unique de taux d'investissement répond à une recommandation émanant du Chantier sur l'efficacité des mesures en forêt privée tenu à l'automne 2014. Elle est appuyée par les partenaires de la forêt privée, dont font partie les représentants des entreprises sylvicoles (Regroupement des sociétés d'aménagement du Québec, Association des entrepreneurs en travaux sylvicoles du Québec, etc.).

... 2

Avant la mise en place de la grille unique de taux, dix-sept grilles de taux, soit une grille par agence régionale, étaient en vigueur au Québec. Il existait alors une variabilité dans les taux fixés d'une région à l'autre qui ne pouvait s'expliquer uniquement par les particularités régionales. La grille unique de taux d'investissement appliquée dans toutes les régions depuis le 1^{er} avril 2016 a permis de rétablir l'équité dans le traitement des propriétaires forestiers du Québec. Dans un souci d'amélioration continue, un comité de suivi, dont font partie l'Agence et les entreprises sylvicoles, a été mis en place.

Enfin, le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs demeure sensible à la question des conditions des travailleurs sylvicoles. Établie par le Bureau de mise en marché des bois et basée sur l'expérience de la forêt publique, cette grille prend en considération les coûts et les conditions de travail de la main-d'œuvre pour la détermination des taux d'aide.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Leader parlementaire, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Luc Blanchette', with a large, stylized flourish extending to the left.

LUC BLANCHETTE